

FMH
Nussbaumstrasse 29
Case postale 16
3000 Berne

Par e-mail à :
lex@fmh.ch

Berne, le 01 décembre 2021/LC

CONSULTATION SUR LA REVISION DES DIRECTIVES ANTICIPEES DE LA FMH

Réponse de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)

Mesdames et Messieurs,

Le comité de la SSMIG vous remercie de lui offrir l'opportunité de participer à la consultation relative aux objets susmentionnés. En tant que professionnels de la santé, les médecins de médecine interne générale sont directement concernés par l'objet susmentionné. Ci-dessous, vous trouverez notre réponse qui s'appuie sur la position de notre organisation partenaire mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse.

Appréciation générale

Bien que la SSMIG juge favorablement l'élaboration de nouvelles directives anticipées plus claires et nettoyées de leurs ambiguïtés, ainsi que les divers changements apportés par la FMH, le moment paraît mal choisi. En effet, produire de nouvelles directives anticipées pendant le travail du groupe «Planification anticipée concernant la santé», et avant la production de résultats concrets, est contre-productif et remet en question le travail même du groupe. La SSMIG regrette de plus que les médecins de famille, qui sont directement confrontés à ces questions, n'aient pas été impliqués dans le groupe de travail relatif, et que la liste des participant.e.s ne soit pas disponible. En somme, la SSMIG demande que ces nouvelles directives anticipées succèdent à la publication des résultats du groupe de travail et que les médecins de famille soient impliqués dans la discussion avant qu'une nouvelle version ne soit publiée. Au-delà de ces aspects formels, la SSMIG émet surtout des réserves quant à la longueur de la version courte et à la complexité de la version longue. Il est à prévoir que ces versions soient trop pointues pour être remplies en autonomie par la plupart des patients et patientes.

Aspects formels

Planification anticipée concernant la santé - PAS

En ce moment, et depuis mai 2021, le groupe de travail national « Planification anticipée concernant la santé », co-dirigé par l'OFSP et l'ASSM, travaille sur l'approche anticipée des différentes options thérapeutiques, afin d'améliorer les conditions cadres et standards de qualité. La FMH est représentée à travers le Dr méd. Jana Siroka. Le but est d'éviter des mesures anticipées non applicables, ou non pertinentes en situation d'urgence. À terme, l'objectif est d'établir un consensus national. En ce sens, la SSMIG juge l'établissement d'un modèle révisé de la FMH et de l'ASSM inopportun à ce jour. Une variante supplémentaire ne devrait pas prendre forme pendant que les différents acteurs cherchent à s'accorder sur une procédure commune, mais devrait suivre les discussions. La crédibilité du groupe de travail « Planification anticipée concernant la santé » et celle de ses résultats est également en jeu.

Rôle des médecins de famille et composition du groupe d'experts et expertes

Les directives anticipées doivent être familières des médecins de famille. Ceux-ci ont en effet un rôle primordial à jouer dans le soutien et le conseil aux patients et patientes pendant leur rédaction. À côté du patient et de son représentant thérapeutique, ce sont les médecins de famille qui doivent conserver les directives anticipées, pour que celle-ci soient facilement accessibles en cas de besoin. Les médecins de famille sont des interlocuteurs-clés pour les patients et patientes qui ont besoin d'informations. Ce sont également eux qui peuvent discuter de l'importance des dispositions de fin de vie avec leurs patients et patientes. En ce sens, ceux-ci doivent impérativement être consultés et impliqués dans l'élaboration de nouveaux modèles, du début à la fin. Cela n'a pas été le cas dans l'élaboration de ces directives, ce que la SSMIG regrette.

De plus, selon la lettre explicative, les modifications résultent de discussions d'un groupe de travail composé d'expertes et d'experts issus de différentes disciplines médicales. Il aurait été souhaitable de connaître la composition détaillée de ce groupe d'experts et expertes, et éventuellement de prévoir une phase d'évaluation du modèle révisé.

Contenu

Complexité et densité importante de la version détaillée

Le modèle révisé de la FMH et de l'ASSM se veut plus simple à remplir pour les patients et patientes, et plus facile à appliquer pour le personnel de santé. Cependant, la version détaillée, de par sa grande complexité et sa forte densité, demande beaucoup de connaissances et de réflexivité. La proportion de texte est également très grande. Il est fort probable que la majorité des personnes concernées ne puissent pas la remplir de manière autonome, sans l'aide d'un médecin traitant. Bien que la structure en quatre parties du document soit bonne, il est à prévoir que les patients et patientes soient dépassés et ne puissent répondre aux questions seuls, notamment en ce qui concerne le choix de l'intensité des mesures de réanimation, la personne de remplacement ou encore la restriction à la transmission d'informations.

Longueur de la version courte

La version courte est désormais d'une longueur presque comparable à celle de la version longue précédente. L'expérience des médecins de famille montre qu'un document de dix pages est encore trop long pour de nombreuses personnes étant amenées à remplir des dispositions de fin de vie. Très souvent également, il est souhaité pouvoir répondre simplement par la positive ou la négative, sans avoir à justifier ses choix. Paradoxalement, la SSMIG remarque que les patients et patientes souhaitent parfois que leurs médecins et proches prennent plus de responsabilités. Avec une version courte si longue et comportant autant de texte, il est à prévoir un découragement de la part de certains patients et patientes, conduisant à un effet négatif et contraire au but initial. En somme, la SSMIG regrette qu'un document vraiment court ne soit plus à disposition des patients et patientes.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)



Drahomir Aujesky
Prof. Dr. med.
Co-Président



Regula Capaul
Dr. med.
Co-Présidente